

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 novembre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S (procuration de BALLESTA P) - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G – PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L LAMBERT C

Absent (excusé) : BALLESTA P

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration d'intention d'aliéner

- ♦ Mme CHERPA Eliane

Situation : chemin des Rivoires – parcelles AC 23 et AC 278

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

1.2 : Déclarations préalables

- ♦ M. BRUCHON David : chalet pour activité professionnelle

Situation : 756, chemin de la cloître

Avis favorable, sous réserve que le chalet soit peint de la couleur de la maison et non lasuré et que la toiture soit dans les tons rouge nuancé.

- ♦ Mme COMBE Marie-Claire : division de parcelles

Situation : 165, impasse champ Martin

Le projet ne semble pas être compatible avec l'orientation d'aménagement inscrite au PLU.

1.3 : Demande de certificat d'urbanisme

- ♦ Certificat d'urbanisme d'information demandé par Mme GRIFFAULT Alexine concernant la parcelle AH 346 : transmis pour instruction à la communauté de communes du pays roussillonnais.

POINT N°2 : BAUX RURAUX

- ♦ Le conseil entérine les nouvelles attributions de lots dans les communaux de Pisieu, suite au départ en retraite d'un exploitant, et dans les communaux de Charpenay où un exploitant ne souhaite plus cultiver le lot qui lui avait été attribué.

POINT N°3 : C.C.A.S.

- ♦ Au total, 77 personnes sont inscrites au repas du CCAS du 26 novembre, en comprenant les membres du conseil municipal et du CCAS.

POINT N°4 : FINANCES

4.1 : Effraction au stade communal

♦ Une déclaration a été faite à notre assureur et un devis a été demandé pour le remplacement de la porte.

4.2 : Cuisine centrale

♦ Le dossier concernant la procédure lancée auprès du tribunal pour obtenir une expertise judiciaire n'a pas évolué pour l'instant.

POINT N°5 : CADRE DE VIE

5.1 : Jardin partagé

♦ Deux personnes proposent de créer un jardin partagé sur la commune. Une parcelle pourrait être mise à disposition provisoirement, chemin des chèvres. Une réunion est prévue le 17 janvier 2017 à 18 h pour en discuter.

POINT N°6 : BATIMENTS

6.1 : Logements sociaux

♦ Un radiateur ne fonctionne pas dans le logement du rez-de-chaussée, place de l'église. Un électricien a été contacté pour avis sur ce dysfonctionnement et l'appareil paraît défaillant.

♦ Un menuisier a été missionné pour changer les joints des logements gérés par l'OPAC, rue du billier et place de l'église. Une prise en charge globale du bâtiment serait nécessaire avec une demande de subvention à déposer auprès du Département pour sa rénovation.

6.2 : Mairie

♦ Le conseil municipal valide le devis de St Clair stores d'un montant de 3.000 € pour le changement des stores du secrétariat et de l'agence postale, et la pose de stores occultants dans la salle du conseil, coté façade principale.

♦ Un système d'accroche a aussi été commandé et sera installé salle du conseil, pour permettre d'accueillir des expositions temporaires.

6.3 : Bâtiment NRO

♦ Le conseil municipal accepte de céder au Département une parcelle de terrain près du local technique pour la construction d'un bâtiment NRO.

POINT N°7 : CULTURE - PATRIMOINE

7.1 : Logement impasse de l'église Notre Dame

♦ Les travaux de réfection du toit sont pratiquement achevés, hormis quelques finitions à la charge de l'entreprise NORMAND. Le raccordement des eaux pluviales sera réalisé avec le concours du syndicat de voirie et les employés dérouleront de la laine de verre pour isoler les combles.

7.2 : Calade du lavoir Est du bourg de Revel

♦ Les travaux seront confiés à M. MONTANIER Claude en insistant sur la réalisation des joints avec un mélange sable et chaux, et sur la taille des joints qui ne devront pas être trop larges.

7.3 : Eglise de Revel

♦ Traitement des boiseries : après contact avec une entreprise, une fumigation n'est pas possible au regard des règles de distance à respecter par rapport au voisinage. Il sera demandé expressément aux entreprises retenues pour la restauration des objets classés de prévoir un traitement du bois. Les autres boiseries, dont les autels, seront traitées par le personnel communal.

♦ Les restauratrices sont intervenues pour les quelques retouches à réaliser sur les peintures.

♦ Le dossier concernant la restauration des stalles de l'église de Revel, des statues de la Vierge de l'église de Revel et de celle de Tourdan, du christ en croix de l'église de Revel est finalisé et la demande de subvention auprès du Département et de la DRAC va pouvoir être déposée.

7.4 : Aménagement des bâtiments au centre bourg de Tourdan

♦ Il est nécessaire de détailler l'ensemble des surfaces des bâtiments pour les demandes de subvention, qui seront fonction de la destination future de chaque bâtiment.

7.5 : Parc communal de Revel

♦ Il serait intéressant de pouvoir acquérir les parcelles au sud du parc, ce qui faciliterait l'accès au parc par la montée de l'Embranchement et l'aménagement d'un accès piéton dans le futur, route des écoliers.

POINT N°8 : EAU ET ASSAINISSEMENT

8.1 : Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue du bourg vieux, rue des soupirs et rue de Rochechin

♦ Une réunion est prévue le 5 décembre avec l'entreprise retenue pour examiner la problématique du stockage des matériaux nécessaires au chantier, et celle de la collecte des ordures ménagères, puisque certaines rues seront inaccessibles pendant les travaux.

POINT N°9 : VOIRIE

9.1 : Cheminement piétonnier du site du croton

♦ La mise en place de l'éclairage du cheminement piétonnier est en principe prévue la semaine prochaine. Une programmation sera faite en fonction de l'utilisation de la salle du foyer rural.

♦ Un courrier sera adressé aux associations pour que leurs membres garent les véhicules sur le parking du croton qui sera désormais éclairé aux horaires d'utilisation du foyer rural.

9.2 : Stationnement au bourg de Tourdan

♦ La commune souhaiterait pouvoir acquérir une partie de la parcelle jouxtant le logement communal impasse de l'église notre dame, côté Nord, pour l'aménagement futur d'un parking.

9.3 : Chemin dans les communaux de Pisieu

♦ La commune de Pisieu a réalisé des travaux sur un chemin de desserte des communaux de Pisieu, mais appartenant à la commune de Revel-Tourdan. Le conseil décide de rembourser ces travaux qui étaient vraiment nécessaires, à la commune de Pisieu, et dont le coût se monte à 1.056 €.

POINT N°10 : ENVIRONNEMENT

10.1 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique

♦ Il devrait être possible d'utiliser les fourreaux existants pour le câblage, mais il sera sûrement nécessaire de faire une nouvelle demande de branchement car les tarifs pour ce type d'installation sont différents.

10.2 : Mare pédagogique

♦ La commune est toujours intéressée par le terrain touchant la mare pédagogique et renouvellera sa proposition d'achat à la propriétaire, Mme BERNARD.

10.3 : Ambroisie

♦ Le compte rendu du recensement des parcelles touchées par l'ambroisie et de la suite donnée par les propriétaires, a été transmis à l'agence régionale de la santé.

POINT N°11 : ELECTRICITE - ECLAIRAGE

11.1 : Eclairage du parking du cimetière et d'une partie du chemin neuf

♦ Par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide l'installation de l'éclairage sur le parking du cimetière de Revel et de 4 lampes à led entre le chemin de la poterne et le cimetière. Sur l'ensemble du projet du cimetière, comprenant l'aménagement du parking, l'aménagement intérieur des allées pour mise en accessibilité et l'éclairage, le coût restant à la charge de la commune sera de 27.566,40 € TTC.

11.2 : Armoires d'éclairage public

♦ La restauration des 12 armoires est à présent terminée. Le coût restant à charge de la commune est de 3.565 €.

11.3 : Groupe scolaire

♦ Un dysfonctionnement est signalé concernant les lampes extérieures du groupe scolaire.

♦ Il est décidé d'installer un projecteur à led près du local de rangement de l'école.

POINT N°12 : PERSONNEL COMMUNAL

12.1 : Avancement de grade

♦ Le conseil municipal valide un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de Mme DERAM Fabienne avec effet au 1^{er} septembre 2016.

12.2 : Demandes de mise en disponibilité

♦ Un point est fait sur les demandes de mise en disponibilité déposées par deux agents du service technique, qui ont été soumises pour avis à la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

12.3 : Contrat emploi avenir

♦ Le contrat emploi avenir conclu pour renforcer le service technique se termine le 9 décembre 2016.

12.4 : Mise à disposition de personnel

♦ La commune met à disposition du centre social de l'île du battoir un agent à temps non complet, qui sera chargé de l'animation le mercredi après-midi. La commune prendra en charge ces heures complémentaires qui seront remboursées par le CIB.

POINT N°13 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

13.1 : Modification des statuts de la CCTB

La Loi Notre étend le champ de compétences des communautés de communes. Il en résulte une obligation de procéder à la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire avant le 31 décembre 2016.

Concernant les compétences obligatoires:

- il est nécessaire que les communes transfèrent une nouvelle compétence obligatoire :
 - L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage prévues au schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Il est nécessaire de préciser les actions dans le domaine du commerce en inscrivant la mention suivante :
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (les actions seront détaillées dans un délai de 2 ans)

Concernant les compétences optionnelles:

- Il est nécessaire de reclasser des compétences obligatoires existantes en compétences optionnelles sans modifier leur contenu :
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire selon plan
 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes:
 - * Elaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH)
 - * Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux
 - * Gestion du comité local de l'habitat (CLH)
 - * Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

* Aménagement des zones dont la Communauté de Communes du Territoire de Beurepaire est propriétaire

Dans le cadre du transfert des pouvoirs de police spéciale de la défense incendie, la Préfecture demande que la compétence « Défense incendie » soit précisée.

Il est proposé l'écriture:

- Défense incendie
- Participation financière au SDIS
- Défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte le projet de modification des statuts tel que présenté ci-dessus.

13.2 : Potager solidaire

♦ Le conseil évoque la subvention exceptionnelle de 25.000 € (sur 2 exercices budgétaires, soit 2 x 12.500 €) apportée au potager solidaire par la CCTB pour l'acquisition d'un terrain et le financement de matériels et de matériaux).

13.3 : Fusion des intercommunalités

♦ Madame le Maire informe le conseil municipal des premiers travaux du comité de pilotage qui étudie actuellement les modalités de fonctionnement dans la communauté de communes du pays roussillonnais et dans la communauté de communes du territoire de Beurepaire, pour une éventuelle fusion de ces deux intercommunalités.

13.4 : Conseil communautaire du 21 novembre 2016

Points abordés

- ♦ Finances
 - Décision modificative N°3 au budget général
- ♦ Activités économiques
 - Convention EPORA / Jarcieu
- ♦ Bâtiments
 - Entreprise TENCATE / Travaux sur le bâtiment
- ♦ Environnement
 - Avenant au marché de collecte des ordures ménagères
- ♦ Services publics
 - Maison de santé pluriprofessionnelle – avenant N°2 à la maîtrise d'oeuvre
 - Maison de santé pluriprofessionnelle – marché de travaux – lot 5 – métallerie – serrurerie
- ♦ Administration générale
 - subvention exceptionnelle à l'association « le potager solidaire »
 - astreintes services techniques et/ou environnement
 - prestations d'action sociale : modalités d'attribution des chèques cadeaux
 - accès à l'emploi titulaire
 - modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)
 - augmentation du temps de travail d'un agent
 - demande de subvention au fonds national de prévention
 - plannings bureaux et conseils communautaires pour 2017
- ♦ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire

- ♦ Questions diverses
- Informations sur les actions culturelles programmées par la CCTB
- Travail du copil CCTB / CCPR

POINT N°14 DIVERS

14.1 : Formation des élus

- ♦ Mme PINGET a participé à une formation « journées nationales des femmes élues » au cours de laquelle elle a pu intégrer divers ateliers de travail et échanger sur les thèmes abordés.

14.2 : Convention avec la SPA

- ♦ Le conseil municipal renouvelle la convention avec la SPA de LYON pour l'année 2017, qui propose une prestation de mise en fourrière des animaux en état de divagation, pour un coût de 320,40 €.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD